



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
 Présents : 8
 Droits de vote : 10
 Votes exprimés : 10

Accusé de réception en préfecture
 069-256900200-20230303-2023-02-1-DE
 Date de télétransmission : 03/03/2023
 Date de réception préfecture : 03/03/2023

Compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le **24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente se retire. Monsieur VIGNON, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif 2022 comprenant les sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		budgetisé	total réalisé	% d'exécution
011	Charges à caractère général	575 000,00 €	458 649,20 €	79,77%
012	Charges de personnel	1 375 000,00 €	1 202 950,70 €	87,49%
023	Virement à la sect° d'investissement	321 259,84 €	0,00 €	0,00%
042	Opérations d'ordre entre section	87 190,16 €	93 008,66 €	106,67%
65	Autres charges gestion courante	32 000,00 €	26 990,49 €	84,35%
66	Charges financières	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	7 010,00 €	70,10%
TOTAL		2 401 450,00 €	1 788 609,05 €	74,48%
FONCTIONNEMENT				
RECETTES		budgetisé	total réalisé	% d'exécution
002	Excédent antérieur reporté Fonc	400 000,00 €	400 000,00 €	100,00%
013	Atténuations de charges	15 500,00 €	30 892,34 €	199,31%
70	Produits des services	600 000,00 €	692 561,85 €	115,43%
73	Impôts et taxes	1 378 750,00 €	1 375 329,00 €	99,75%
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €	108 194,00 €	-
75	Autres produits gestion courante	7 200,00 €	36 423,65 €	505,88%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	5 819,50 €	-
TOTAL		2 401 450,00 €	2 649 220,34 €	110,32%

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
 contact@aquavert.fr
 Tél. 04 72 38 34 67
 www.aquavert.fr

Résultat de fonctionnement 2022 : excédent de 860 611,29 €

- dont résultat exercice 2022 : 460 611,29 €
- dont report excédent de 2021 : 400 000,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		budgétisé	total
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	37 847,94 €
13	Subventions d'investissement	540 000,00 €	540 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 000,00 €	105 731,32 €
23	Immobilisations en cours	2 111 169,86 €	1 501 611,80 €
TOTAL		2 841 169,86 €	2 185 191,06 €

INVESTISSEMENT				
RECETTES		budgétisé	total réalisé	% d'exécution
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 011 144,89 €	1 011 144,89 €	100,00%
021	Virement de la section de fonct.	321 259,84 €	0,00 €	0,00%
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	-
040	Opérations d'ordre entre section	87 190,16 €	93 008,66 €	106,67%
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	37 847,94 €	94,62%
10	Dotations Fonds divers Réserves	291 574,97 €	291 574,98 €	100,00%
13	Subventions d'investissement	1 090 000,00 €	1 085 950,00 €	99,63%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 150 000,00 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	6 720,00 €	-
TOTAL		2 841 169,86 €	8 676 246,47 €	305,38%

Résultat d'investissement 2022 : excédent de 6 491 055,41 €

- dont résultat exercice 2022 : 5 205 086,09 €
- dont report solde d'investissement 2021 : 1 011 144,89 €
- dont report solde de fonctionnement 2021 : 274 824,43 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications du doyen et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'adopter le compte administratif 2022 tel que détaillé ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/2023
Affiché, le 03/03/2023

La Présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
 Présents : 8
 Droits de vote : 10
 Votes exprimés : 10

Accusé de réception en préfecture
 069-256900200-20230303-2023-2-2-DE
 Date de télétransmission : 03/03/2023
 Date de réception préfecture : 03/03/2023

Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le **24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE
- TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2022 transmis par la Trésorerie de Tassin la Demi-Lune.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

88400 - SIVU AQUAVERT ESP INTERCOMMUN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 011 144,89		5 479 910,52		6 491 055,41
Fonctionnement	674 824,43	274 824,43	460 611,29		860 611,29
TOTAL I	1 685 969,32	274 824,43	5 940 521,81		7 351 666,70
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 685 969,32	274 824,43	5 940 521,81		7 351 666,70

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :
D'adopter le compte de gestion 2022 et de donner quitus à madame la trésorière.
 Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
 contact@aquavert.fr
 Tél. 04 72 38 34 60
 www.aquavert.fr

Tous les membres du Comité Syndical ont signé à M. le Préfet, le 03/03/2023

La Présidente
 Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-3-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Affectation du résultat 2022

L'an deux mille vingt-trois, le **24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les résultats de l'exercice écoulé se présentent de la manière suivante :

Fonctionnement					
année N	recettes	dépenses	résultat	report à nouveau N-1	total (capacité de financement)
2013	2 308 232,46 €	2 097 092,94 €	211 139,52 €	- €	211 139,52 €
2014	2 327 639,94 €	2 080 649,13 €	246 990,81 €	- €	246 990,81 €
2015	2 352 501,01 €	2 075 995,29 €	276 505,72 €	- €	276 505,72 €
2016	2 290 920,74 €	2 034 531,34 €	256 389,40 €	- €	256 389,40 €
2017	2 260 208,10 €	1 964 327,03 €	295 881,07 €	256 389,40 €	552 270,47 €
2018	1 922 980,24 €	1 755 918,54 €	167 061,70 €	70 000,00 €	237 061,70 €
2019	2 150 162,87 €	1 840 459,72 €	309 703,15 €	100 000,00 €	409 703,15 €
2020	1 800 153,34 €	1 732 312,25 €	67 841,09 €	409 703,15 €	477 544,24 €
2021	1 950 255,21 €	1 752 975,02 €	197 280,19 €	477 544,24 €	674 824,43 €
2022	2 249 220,34 €	1 788 609,05 €	460 611,29 €	400 000,00 €	860 611,29 €

Investissement						
année N	recettes	dépenses	résultat N	report N-1 investissement	report N-1 fonctionnement	solde d'exécution
2013	162 170,97 €	315 958,59 €	-153 787,62 €	435 555,69 €	214 119,71 €	495 887,78 €
2014	178 002,37 €	199 930,58 €	-21 928,21 €	495 887,78 €	211 139,52 €	685 099,09 €
2015	292 480,19 €	345 576,11 €	-53 095,92 €	685 099,09 €	246 926,80 €	931 025,28 €
2016	182 351,92 €	517 850,48 €	-335 498,56 €	878 993,98 €	270 000,00 €	1 149 000,00 €
2017	190 012,16 €	690 799,63 €	-500 787,47 €	820 001,14 €	0,00 €	319 213,67 €
2018	208 789,64 €	207 409,64 €	1 380,00 €	319 213,67 €	482 270,47 €	802 864,14 €
2019	230 508,33 €	243 817,17 €	-13 308,84 €	802 864,14 €	137 061,70 €	926 617,00 €
2020	143 332,84 €	93 293,45 €	50 039,39 €	926 617,00 €	0,00 €	976 656,39 €
2021	678 496,27 €	644 007,77 €	34 488,50 €	976 656,39 €	0,00 €	1 011 144,89 €
2022	7 390 277,15 €	2 185 191,06 €	5 205 086,09 €	1 011 144,89 €	274 824,43 €	6 491 055,41 €

Il est proposé d'affecter :

- 100 000 € en section de fonctionnement
- 760 611,29 € en section d'investissement

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oui les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'affecter le résultat 2022 comme détaillé ci-dessus,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/23

Affiché, le 03/03/23

La Présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-4-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Restes à réaliser 2022

L'an deux mille vingt-trois, le **24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le **17 février 2023****Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE**TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN**FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Pouvoirs** : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

La Présidente propose de reporter sur le budget 2023 les dépenses suivantes qui n'ont pu être faites en 2022 pour un montant de 39 881,76€.

Tiers	Opération	Montant TTC	Imputation	Type de dépense
MSA	Pose d'un chassis vitré suite à effraction	13 451,35 €	2135	Investissement hors projet
E2S	Moteur vanne 3 voies	610,13 €	2135	
UNISELEC	Remplacement projecteurs éclairage GB	1 572,00 €	2135	
UNISELEC	Remplacement projecteur éclairage GB	928,50 €	2135	
E2S	Remplacement servomoteur ECS	551,11 €	2135	
POOLSTAR	Matériel pour activités aquatiques	1 191,00 €	2188	Investissement projet
KONSEÏ	Service de conseils en assurance	2 880,00 €	2313	
GEOFIT EXPERT	Division parcelle	1 920,00 €	2313	
BARBIER	Prises de vues et vidéos par drone	5 320,00 €	2313	
BUREAU VERITAS	Diagnostic PEMD	6 840,00 €	2313	
BTD	Curage du réseau d'eaux usées	4 617,67 €	2313	
TOTAL		39 881,76 €		

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Oùï les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :
De reporter sur le budget 2023 les restes à réaliser 2022
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/2023
Affiché, le 03/03/2023

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-4-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de dépôt en préfecture : 03/03/2023

Présidente
Christine GARRIGOU





DEPARTEMENT DU RHONE
SIVU AQUAVERT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-5-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Contributions communales 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE
TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Suite à la délibération provisoire n°2022-12-3, il convient de prendre une délibération définitive sur la participation des communes au budget 2023 du syndicat intercommunal.

Etabli sur la base d'une augmentation de 4%, le tableau de répartition du montant définitif appelé auprès des cinq communes se présente ainsi :

Participations communales	TOTAL	LYON 47,2 %	TASSIN 23 %	FRANCHEVILLE 14,31 %	CRAPONNE 10,67 %	ST GENIS 4,82 %
BP 2023	1 434 000 €	676 848 €	329 820 €	205 205 €	153 008 €	69 119 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter les contributions communales 2023 tels que décrites ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/2023

Affiché, le 03/03/2023

La présidente
Christine GARRIGOU
Chemin des Cytises
69340 FRANCHEVILLE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-6-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Budget 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Le budget primitif 2023 intègre :

Des provisions pour maintien en service de l'équipement existant :

⇒ Dépenses d'investissement de 120 000 € dont 105 000 € pour le bâtiment

Les impacts de la fermeture de l'espace fitness au 30 juin et l'absence d'espaces extérieurs pour la saison estivale :

⇒ Produits des services en baisse

⇒ Diminution des charges de personnel

Les impacts de l'opération de construction du nouveau centre aquatique :

⇒ Dépenses investissement projet : 9 650 000 €

⇒ Augmentation de la fiscalité de 4 %

⇒ Participations communales à l'investissement : 1 800 000 €

⇒ Cession maison des Hermières et parking de Tassin : 7 655 000 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		budgetisé 2022	réalisé 2022	% d'exécution	budgetisé 2023
011	Charges à caractère général	575 000,00 €	458 649,20 €	79,77%	550 000,00 €
012	Charges de personnel	1 375 000,00 €	1 202 950,70 €	87,49%	1 155 000,00 €
023	Virement à la section d'invest.	321 259,84 €	0,00 €	0,00%	190 667,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	87 190,16 €	93 008,66 €	106,67%	90 333,00 €
65	Autres charges gestion courante	32 000,00 €	26 990,49 €	84,35%	34 000,00 €
66	Charges financières	1 000,00 €	0,00 €	0,00%	135 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	7 010,00 €	70,10%	10 000,00 €
	TOTAL	2 401 450,00 €	1 788 609,05 €	74,48%	2 165 000,00 €
RECETTES		budgetisé 2022	réalisé 2022	% d'exécution	budgetisé 2023
002	Excédent antérieur reporté Fonc	400 000,00 €	400 000,00 €	-	100 000,00 €
013	Atténuations de charges	15 500,00 €	30 892,34 €	199,31%	19 500,00 €
70	Produits des services	600 000,00 €	692 561,85 €	115,43%	600 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 378 750,00 €	1 375 329,00 €	99,75%	1 434 000,00 €
74	Dotations, subventions et participation	0,00 €	108 194,00 €	-	9 000,00 €
75	Autres produits gestion courante	7 200,00 €	36 423,65 €	505,88%	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	5 819,50 €	-	500,00 €
	TOTAL	2 401 450,00 €	2 649 220,34 €	110,32%	2 165 000,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		budgetisé 2022	réalisé 2022	% d'exécution	budgetisé 2023
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	37 847,94 €	-	180 000,00 €
13	Subventions d'investissement	540 000,00 €	540 000,00 €	100,00%	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	0,00 €	-	200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 000,00 €	105 731,32 €	72,92%	116 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 111 169,86 €	1 501 611,80 €	71,13%	16 973 193,85 €
	TOTAL	2 841 169,86 €	2 185 191,06 €	76,91%	17 473 193,85 €
RECETTES		budgetisé 2022	réalisé 2022	% d'exécution	budgetisé 2023
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 011 144,89 €	1 011 144,89 €	100,00%	6 491 055,41 €
021	Virement de la section de fonct.	321 259,84 €	0,00 €	0,00%	190 667,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	-	7 655 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	87 190,16 €	93 008,66 €	106,67%	90 333,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	37 847,94 €	-	180 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	291 574,97 €	291 574,98 €	100,00%	866 138,44 €
13	Subventions d'investissement	1 090 000,00 €	1 085 950,00 €	-	2 000 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	6 720,00 €	-	0,00 €
	TOTAL	2 841 169,86 €	2 519 526,47 €	88,68%	17 473 193,85 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :
D'adopter pour l'année 2023, le budget tel que représenté ci-dessus
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-6-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/2023
Affiché, le 03/03/2023

La présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-02-7-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Fermeture définitive du mini-golf

L'an deux mille vingt-trois, le **24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la présidente propose la fermeture définitive du mini-golf au 1^{er} mars 2023. En effet, ce dernier, aménagé en 1991, est aujourd'hui en très mauvais état. Les fréquentations et recettes associées sont faibles avec des retours usagers très mitigés malgré le faible tarif d'entrée.

Enfin, l'accès au mini-golf est situé à proximité de l'emprise chantier source de diverses nuisances (poussière, bruit,...)

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oui les explications du doyen et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public - :

D'approuver la fermeture définitive du mini-golf à compter du 1^{er} mars 2023

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/2023

Affiché, le 03/03/2023

La Présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20230303-2023-2-8-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Mise à jour du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-trois, **le 24 février** à 18 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 17 février 2023

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Jean-Louis MAGOUTIER à M. Sébastien GIRARDET

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La présidente informe qu'en raison de la modification des emprises liée au démarrage des travaux et à la fermeture du mini-golf, il convient d'adapter le règlement intérieur pour intégrer les éléments suivants :

- Mise à jour de la FMI : 250 personnes
- Suppression des pelouses de la piscine
- Respect des emprises de chantier
- Suppression du mini-golf
- Fin de validité des cartes :
 - 30 juin 2023 pour plateau musculation
 - 28 juin 2024 pour piscine et cours collectifs

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications du doyen et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'approuver la mise à jour du règlement intérieur à compter du 1^{er} mars 2023

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 03/03/2023
1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
contact@aquavert.fr Affiché, le 03/03/2023
Tél. 04 72 38 34 60
www.aquavert.fr

La Présidente
Christine GARRIGOU

